

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 5 juin 2023, à 19 h**, à l'Institut d'hôtellerie du Québec, située au 3535 rue Saint-Denis, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande suivante:

- D'autoriser l'installation d'un équipement mécanique et son écran visuel sur le toit du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au **3865, rue Saint-Urbain**, et ce, en dérogeant à l'article 423.2 (équipement mécanique installé de manière à respecter un retrait minimal par rapport à une façade équivalent à au moins 2 fois la hauteur de l'équipement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277);

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 19 mai 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx